

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire****Comité permanent
69^e réunion**Distr. restreinte
7 juin 2017
Français
Original : anglais et français**Renforcer la coopération en matière humanitaire
et de développement dans les situations de
déplacement forcé***Résumé*

Le nombre croissant de réfugiés est l'une des conséquences les plus visibles des effets de contagion de la fragilité, des conflits et de la violence en Afrique, au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde. Alliés à des niveaux croissants de déplacement interne, ces facteurs ont accru le nombre de personnes qui ont été contraintes de quitter leur foyer. La nature prolongée de ces crises, leurs conséquences pour les populations concernées et l'alourdissement des coûts qui pèsent sur les gouvernements et les donateurs et sont liés à la prise en charge des réfugiés s'avèrent particulièrement problématiques.

Le présent document fournit une actualisation des progrès accomplis par le HCR dans la résolution de ces problèmes par une coopération accrue entre l'action humanitaire et le développement. Il expose la démarche globale de l'Organisation dans ce domaine ainsi que les engagements spécifiques pris à la suite du Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016 et en relation avec la préparation du Cadre d'action global pour les réfugiés, qui figure à l'appendice 1 de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| <i>Chapitre</i> | | |
| I. Contexte | 1-6 | 3 |
| II. Évolutions analytiques et politiques | 7-10 | 4 |
| III. Cadres de partenariat | 11-16 | 5 |
| IV. De la politique à la pratique | 17-27 | 7 |
| V. Conclusion..... | 28-29 | 10 |

I. Contexte

1. La responsabilité qui incombe au HCR, en vertu de son mandat, de trouver des solutions à la situation des réfugiés, nécessite depuis longtemps un renforcement de la coopération avec les partenaires du développement et l'intégration des réfugiés dans les programmes de développements nationaux. Malgré les efforts déployés par l'Organisation depuis de nombreuses décennies, la proportion de réfugiés et de déplacés internes dans les situations de déplacement prolongées reste élevée. De plus, la diminution du nombre de personnes ayant trouvé une solution durable constitue une tendance inquiétante et persistante ces dernières années. De surcroît, l'ampleur croissante de la migration irrégulière et les coûts générés par la prise en charge de la réponse aux situations humanitaires ont également fait du déplacement forcé l'un des problèmes majeurs inscrits à l'ordre du jour de la communauté internationale. Ces éléments ont permis de prendre davantage conscience que l'assistance humanitaire ne suffisait pas à elle seule à sortir les populations déplacées de la pauvreté, à apporter des solutions à leur situation ou à les aider à mettre en œuvre leur potentiel de développement.

2. La crise syrienne et l'afflux massif de réfugiés en Europe au cours du second semestre 2015 ont été un catalyseur majeur du regain d'attention accordé au déplacement forcé. Bien que la majorité des situations de déplacement et de réfugiés (86 %) se trouve dans les pays les plus pauvres du monde et que les réfugiés dépassent rarement plus de 3 % d'une population nationale, ces événements ont attiré l'attention à la fois sur le coût élevé lié à la prise en charge d'un nombre important de réfugiés et aux conséquences potentielles du déplacement prolongé à la fois pour les réfugiés et les pays hôtes. Non seulement de telles situations génèrent des dépenses budgétaires plus élevées pour les gouvernements, accroissent la pression pesant sur la fourniture de services, les infrastructures et l'environnement socioéconomique des populations d'accueil, mais elles ont également des répercussions sur les capacités des réfugiés, des déplacés internes et des communautés locales à mener une vie productive et sur leur potentiel de développement.

3. Publié peu avant le Sommet mondial sur l'action humanitaire organisé à Istanbul en mai 2016, le rapport du Secrétaire général intitulé « Une seule humanité, des responsabilités partagées » (A/70/709) a insisté sur l'engagement pris par l'Agenda 2030 pour le développement durable de « ne laisser personne de côté » et en a fait l'un des cinq engagements majeurs du document, à savoir : i) réduire les déplacements internes forcés, ii) partager les responsabilités partagées pour faire face aux déplacements massifs de réfugiés, iii) se préparer aux déplacements transfrontières engendrés par les catastrophes naturelles et les changements climatiques, et iv) fournir un appui adéquat aux pays et aux communautés d'accueil.

4. Ces orientations correspondent bien aux recommandations émanant du rapport du Groupe de haut niveau sur le financement humanitaire de décembre 2015 adressé au Secrétaire général¹, qui a souligné le faible niveau des ressources allouées aux communautés et aux organisations locales. L'une de ses recommandations, sur l'efficacité, a débouché sur un nouvel accord intitulé « *The grand bargain – a shared commitment to better serve people in need* »², dont les signataires se sont aussi engagés à renforcer la coopération entre les acteurs humanitaires et ceux du développement.

5. L'engagement à agir signé par les hauts responsables des Nations Unies et adopté par la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) lors du

¹ Disponible [en anglais] à <http://www.un.org/news/WEB-1521765-E-OCHA-Report-on-Humanitarian-Financing.pdf>.

² Disponible [en anglais] à <http://reliefweb.int/report/world/grand-bargain-shared-commitment-better-serve-people-need>.

Sommet humanitaire mondial a défini les orientations opérationnelles permettant de relever le défi consistant à réduire les besoins d'aide humanitaire et la dépendance par rapport à cette aide. Il a souligné l'importance de mieux utiliser les ressources et les capacités et de générer de nouveaux partenariats, notamment avec les banques de développement multilatérales, le secteur privé et les acteurs locaux. Il a encore insisté sur l'adoption d'une approche commune de la durabilité, de la vulnérabilité et de la résilience ; sur la mise en place de données, d'analyses et d'informations combinées et regroupées ; sur une meilleure coordination des processus de planification de programmation ; sur une direction efficace ; et sur des modalités de financement en vue d'obtention de résultats collectifs.

6. Venant compléter le cadre normatif visant à répondre aux crises prolongées exposé par le Sommet mondial sur l'action humanitaire, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, et en particulier l'appendice 1, confie au HCR la responsabilité d'élaborer et d'initier un cadre d'action global pour les réfugiés et fournit un ensemble détaillé de mesures à prendre. Celles-ci ont été élaborées afin de définir le contenu d'un Pacte mondial sur les réfugiés, qui sera présenté en 2018. Elles incarnent les mêmes objectifs concernant le renforcement de la coopération entre les organisations humanitaires et de développement que ceux des engagements du Sommet mondial sur l'action humanitaire, notamment la « nouvelle méthode de travail ».

II. Évolutions analytiques et politiques

7. La convergence entre la concentration de la pauvreté mondiale et les États fragilisés, touchés par un conflit et par la violence a peu à peu davantage attiré l'attention des institutions de développement depuis la publication, en 2011, du rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde intitulé « *Conflict, security and development* ». Le lien entre pauvreté et déplacement est également souligné dans le document de travail de la Banque mondiale sur le déplacement forcé publié en avril 2016³, qui invoque une fois de plus une coopération plus étroite entre les acteurs humanitaires et ceux du développement. Il a en outre déclenché une réflexion constructive sur les dimensions de biens publics mondiaux de la protection et de l'assistance en faveur des réfugiés en mettant en lumière le rôle joué par les pays d'asile au nom de la communauté internationale.

8. Avant le Sommet mondial sur l'action humanitaire, un certain nombre d'autres études et rapports ont mis l'accent sur les crises et l'assistance humanitaire prolongées et sur la nécessité d'adopter des approches différentes. L'Union européenne a publié un exposé de position important énonçant une série de recommandations et d'actions essentielles permettant d'œuvrer à l'élaboration de solutions mondiales et locales durables pour les personnes déplacées⁴. Le *Humanitarian Development Action Group*, consortium informel d'organisations humanitaires et de développement, a publié en décembre 2015 un rapport intitulé « *Addressing protracted displacement: a framework for development-humanitarian cooperation* » proposant de nouvelles approches de la collaboration, de la planification et du

³ Disponible [en anglais] à <http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/Documentation/23713856/DC2016-0002-FDD.pdf>.

⁴ Disponible à <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/05/12-conclusions-on-forced-displacement-and-development/>.

financement⁵. L'*Overseas Development Institute* a également donné suite à son étude de 2015 sur le déplacement prolongé avec une proposition de réforme des aspects majeurs du système humanitaire⁶.

9. Concernant tout particulièrement les situations de réfugiés, le HCR et la Banque mondiale ont coopéré à des études analytiques sur les répercussions et les conséquences des conflits et des déplacements dans différentes régions d'Afrique et du Moyen-Orient depuis 2014. Ces travaux ont notamment consisté en évaluations régionales et situationnelles de facteurs et d'aspects socioéconomiques clés dans les situations de réfugiés et de déplacement dans le bassin du lac Tchad en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest⁷, au Kenya, en Ouganda⁸ ainsi qu'en Jordanie et au Liban⁹. Ces investissements se sont avérés précieux pour déterminer les possibilités d'engagement complémentaire dans ces contextes et définir les modalités d'une coopération opérationnelle entre les deux organisations.

10. En septembre 2016, la Banque mondiale a publié un rapport intitulé « *Forcibly displaced: toward a development approach supporting refugees, the internally displaced, and their hosts* », écrit en collaboration étroite avec le HCR¹⁰. Ce rapport expose les éléments clés d'une réponse au déplacement forcé axée sur le développement, qui est complémentaire mais pas distincte des interventions humanitaires. Il met notamment l'accent sur la dimension socioéconomique à moyen terme des crises de déplacement et les interventions nécessaires pour : i) remédier aux vulnérabilités particulières des réfugiés et autres populations déplacées, ii) préserver la cohésion sociale, et iii) encourager un relèvement économique global après les chocs provoqués par les déplacements. Il définit trois phases dans le cycle du déplacement dans lesquelles les institutions de développement peuvent intervenir pour accroître l'efficacité et l'efficacé, promouvoir la prévention et la préparation, fournir un appui à moyen terme et reconstruire les vies et les communautés.

III. Cadres de partenariat

11. La conclusion de cadres de partenariat, d'accords de travail et d'une coopération pratique avec les organisations de développement est depuis longtemps un élément central de l'approche adoptée par le HCR pour mettre sur pied un soutien et des solutions à long terme pour les réfugiés. L'attention accrue portée au déplacement de réfugiés prolongé, à la résilience et à l'autosuffisance a permis de profiter de partenaires supplémentaires et a ouvert plusieurs voies nouvelles pour la coopération avec les partenaires, les organisations et les processus de développement. À cet égard, le HCR a continué à participer aux délibérations sur la coopération entre l'action humanitaire et le développement au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité permanent interorganisations.

⁵ Disponible [en anglais] à <http://reliefweb.int/report/world/addressing-protracted-displacement-framework-development-humanitarian-cooperation-think>.

⁶ Disponible [en anglais] à <http://www.planningfromthefuture.org/uploads/4/5/6/0/45605399/summary.pdf>. Voir aussi « *Time to let go: a three point proposal to change the humanitarian system* », <https://www.odi.org/hpg/remake-aid/>.

⁷ Disponible [en anglais] à <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/52535>.

⁸ Disponible [en anglais] à <http://documents.worldbank.org/curated/en/837351468189856365/Eastern-Africa-Forced-displacement-and-mixed-migration-in-the-Horn-of-Africa>.

⁹ Disponible [en anglais] à <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2015/12/16/welfare-syrian-refugees-evidence-from-jordan-lebanon>.

¹⁰ Disponible [en anglais] à <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25016>.

Ces instances ont également étudié comment le nouvel accent mis par le Secrétaire général sur le travail des Nations Unies relatif à la paix pouvait être intégré au lien entre l'action humanitaire et le développement.

12. Le partenariat avec la Banque mondiale sur la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de financement concessionnel au Moyen-Orient est l'un des partenariats de coopération entre l'action humanitaire et le développement les plus importants ayant été renforcés. Le programme de financement de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale pour les pays qui accueillent de grands nombres de réfugiés (IDA18) a été une autre initiative de cette nature. En outre, le HCR a renforcé sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la résilience et les interventions en faveur des réfugiés, et sur tout un éventail d'initiatives de gouvernance et de maintien de l'ordre, avec l'Alliance pour les solutions, réseau d'organisations qui s'attache à explorer des approches axées sur le développement dans l'apport de solutions aux réfugiés, et avec l'Alliance mondiale pour les crises urbaines, pour faire face à la proportion croissante de réfugiés vivant dans des contextes urbains et périurbains¹¹.

13. Le HCR a également investi dans un certain nombre de partenariats bilatéraux avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et a complété la signature de son mémorandum d'accord de 2016 par un plan d'action conjoint axé sur l'accès des réfugiés aux marchés du travail, les droits au travail et les moyens d'existence. L'Organisation a aussi signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2016 afin d'influer sur l'élaboration des politiques, la recherche et l'analyse en matière d'intégration économique des réfugiés.

14. La Déclaration de New York, et en particulier l'appendice 1, fournissent le cadre global au sein duquel le HCR organisera et poursuivra ses objectifs dans le domaine de la coopération entre l'action humanitaire et le développement. Le paragraphe 2 de l'appendice charge le HCR d'élaborer une approche globale et multipartite de chaque situation donnant lieu à un déplacement massif de réfugiés. Ce cadre comporte quatre objectifs déclarés, à savoir : i) d'alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil, ii) d'accroître l'autonomie des réfugiés, iii) d'élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers, et iv) de créer les conditions nécessaires dans les pays d'origine pour un retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

15. Les mesures particulièrement pertinentes pour la coopération entre l'action humanitaire et le développement sont énoncées au paragraphe 8, relatif à l'appui aux pays et aux communautés d'accueil, et aux paragraphes 9 à 12, relatifs aux solutions à long terme. Il est prévu que l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés en 2018 soit guidée par la mise en œuvre pratique des mesures nécessaires à l'instauration d'un Cadre d'action global pour les réfugiés exposés à l'appendice 1. Une feuille de route énonçant les mesures clés nécessaires à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés par l'application du cadre d'action global pour les réfugiés a été préparée et communiquée aux États membres.

16. L'application du Cadre d'action global pour les réfugiés prévoit l'inclusion d'un large éventail d'intervenants publics et privés dans un processus mené sous l'autorité des États visant à combiner les interventions humanitaires et celles de développement dès le début d'une crise. Elle a pour but d'obtenir l'intégration des réfugiés dans les plans locaux et

¹¹ L'Alliance pour les solutions a été créée en 2014 en tant que réseau d'acteurs des gouvernements donateurs et hôtes, d'organismes des Nations Unies, d'institutions financières multilatérales et d'organisations non gouvernementales locales et internationales partageant la même vision. Elle avait pour mission de travailler à l'élaboration de moyens novateurs et globaux permettant de mieux répondre au déplacement prolongé. Début 2017, le Conseil d'administration a décidé de faire évoluer le travail de l'Alliance pour les solutions vers d'autres initiatives en cours dans le domaine du déplacement forcé.

nationaux d'apport de services et de développement, tout en tenant compte des répercussions à long terme de cette approche sur les communautés d'accueil en matière de développement. Ce Cadre fournit une possibilité réelle de concrétiser l'un des objectifs énoncés lors du Sommet mondial pour l'action humanitaire, à savoir celui d'adopter une « nouvelle méthode de travail », notamment par davantage d'actions concertées et de coalitions, de préférence dirigées par le gouvernement du pays concerné.

IV. De la politique à la pratique

17. Le HCR s'est engagé à remplir les objectifs qu'il a énoncés au sujet de l'engagement à agir pris lors du Sommet mondial pour l'action humanitaire. Dans le domaine de la coopération entre l'action humanitaire et le développement, l'un des objectifs majeurs convenus consiste à considérer que fournir une aide ne suffit plus et qu'il faut mettre fin au dénuement. L'adoption d'un horizon de planification pluriannuel représente une étape importante en direction de cet objectif. Un total de 23 pays ont été sélectionnés pour participer à cette initiative. Concernant la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés, un groupe de travail spécifique a été instauré pour diriger sa progression dans un certain nombre de pays pilotes¹². Ce groupe de travail a été renforcé par du personnel détaché appartenant aux États membres et aux partenaires du développement, notamment le PNUD et la Banque mondiale.

18. En collaboration avec le PNUD, le HCR a dirigé depuis décembre 2014 une action majeure visant à planifier, coordonner et mettre en œuvre le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP), réponse régionale multipartite à la crise syrienne portant sur les besoins humanitaires et de développement des réfugiés et des communautés locales. Le plan 3RP a réuni plus de 200 partenaires en vue de l'élaboration d'un programme coordonné couvrant à la fois les besoins immédiats et à moyen terme complétant les plans nationaux préparés par les gouvernements respectifs des pays concernés. Cette initiative a été déclenchée par la prise de conscience du coût élevé lié au maintien de programmes d'assistance humanitaire et à la pauvreté généralisée de la population réfugiée. Depuis le début du plan 3RP, on a pu déceler un changement dans la nature des programmes, vers un renforcement de la résilience et de l'autonomie des réfugiés et des communautés d'accueil par une approche davantage axée sur le développement.

19. Outre le plan 3RP, le HCR a contribué à l'élaboration d'un mécanisme mondial de financement concessionnel, instrument de financement spécifique conçu à l'origine pour répondre aux besoins de la Jordanie et du Liban. Créé en avril 2016 à la suite des travaux préparatoires du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque islamique de développement et des Nations Unies, le mécanisme mondial de financement concessionnel a été élaboré pour faire face aux conséquences économiques supplémentaires de l'arrivée d'une multitude de réfugiés dans les pays à revenu intermédiaire. Son statut a été élevé à celui d'instrument mondial lors du Sommet des leaders organisé par le président des États-Unis d'Amérique en septembre 2016. Avec des engagements de capitalisation initiale de près de 1 milliard de dollars E.-U., le mécanisme mondial de financement concessionnel vise à mobiliser de 4 à 5 milliards de dollars E.-U. au cours des cinq prochaines années pour soutenir un programme d'investissements visant à stimuler la croissance, à améliorer l'apport de services et à générer des emplois dans des secteurs clés. Les décisions sur les propositions de projet présentées par les gouvernements sont prises par un comité directeur composé des principaux donateurs, appuyé et administré par la Banque mondiale. Le PNUD et le HCR ont récemment été admis comme membres du comité directeur à titre d'observateurs.

¹² Voir le document de séance sur la Déclaration de New York et le Cadre d'action global pour les réfugiés (EC/68/SC/CRP.21).

20. En décembre 2016, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé une allocation de 75 milliards de dollars E.-U. à l'IDA pour la huitième série de prêts (2017-2019) depuis l'instauration du mécanisme concessionnel en 1960. En reconnaissance des liens existant entre pauvreté, fragilité et déplacement, l'allocation de l'IDA18 inclura un montant de 14 millions de dollars E.-U. pour les États fragiles, touchés par un conflit et par la violence, et une sous-fenêtre spéciale de 2 milliards de dollars E.-U. pour les pays qui accueillent des réfugiés.

21. À la suite de l'approbation de l'allocation de l'IDA18 de 2 milliards de dollars E.-U. en décembre 2016, le HCR et la Banque mondiale ont collaboré sur une série de missions de planification stratégique dans les pays accueillant des réfugiés susceptibles de recevoir ce financement. Ces missions ont été entreprises avant la mise à disposition officielle du financement au 1^{er} juillet 2017. À ce jour, des missions ont été menées au Cameroun, à Djibouti, en Éthiopie, au Niger, au Pakistan, en République du Congo, au Tchad et en Ouganda. D'autres sont prévues au Burundi, au Kenya, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Leur but a été de commencer à repérer les possibilités de dialogue politique avec les gouvernements concernés et à préparer les principales approches et les programmes d'investissement indicatifs pour la mise en œuvre à la suite de l'approbation officielle du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale, qui devrait intervenir plus tard dans l'année.

22. La coopération actuelle sur la préparation du financement de l'IDA18 pour la sous-fenêtre des réfugiés a été facilitée par des investissements dans un travail analytique conjoint visant à préparer les éléments probants en vue de l'élaboration ultérieure d'un programme. Avant l'allocation, par exemple, de rapports régionaux, sur les Grands Lacs¹³ et la Corne de l'Afrique¹⁴ respectivement, ont été suivis de programmes qui ont mobilisé 100 millions de dollars E.-U. à partir des ressources régionales de l'IDA pour la République démocratique du Congo et la Zambie, et 175 millions pour Djibouti, l'Éthiopie et l'Ouganda. Au sein d'un cadre programmatique similaire, une allocation supplémentaire de 100 millions de dollars E.-U. pour le Kenya et la Corne de l'Afrique a été annoncée en avril 2017.

23. Outre pour l'élaboration de programmes, le HCR et la Banque mondiale ont coopéré pour le développement des ressources humaines en préparant un programme de formation pour leur personnel respectif qui sera lancé ces prochains mois. L'objectif est de familiariser un éventail plus large du personnel de divers secteurs au Siège et sur le terrain de chaque organisation avec la politique et les pratiques de travail essentielles de l'autre organisation. Le HCR et la Banque mondiale ont également collaboré pour un programme d'échange de personnel technique qui a reçu des financements du HCR et une subvention du Fonds fiduciaire commun des Nations Unies et de la Banque mondiale. Un total de 15 demandes ont été reçues, dont neuf ont été acceptées. Les opérations soutenues se trouvent principalement en Afrique, où les programmes de prêt existants au titre de la fenêtre régionale 2013 sont en cours. Il en sera de même pour les programmes à venir de la Banque mondiale financés à partir de l'allocation de l'IDA 18. Les pays concernés sont le Cameroun, le Niger, la République-Unie de Tanzanie, le Tchad et l'Ouganda. Le mécanisme du personnel technique joue un rôle important pour combler les lacunes pouvant exister entre les opérations du HCR et celles de la Banque mondiale. Il nécessite des gestionnaires des deux organisations, un examen conjoint du travail des consultants et du personnel, et une

¹³ Voir « *Great Lakes region: resilience and cohesion of displaced persons and border communities* », disponible [en anglais] à <http://documents.worldbank.org/curated/en/518941468182936089/Africa-Great-Lakes-Regional-Initiative-Resilience-and-Cohesion-of-Displaced-Persons-and-Border-Communities-Project>.

¹⁴ Voir « *Development response to displacement impacts project in the Horn of Africa* », disponible [en anglais] à <http://documents.worldbank.org/curated/en/384311467996731135/pdf/PAD1678-PAD-P152822-IDA-R2016-0090-1-Box394886B-OUO-9.pdf>.

collaboration plus étroite sur des initiatives spécifiques. En outre, il s'est avéré très utile pour les opérations du HCR, leur permettant d'avoir rapidement accès à un soutien technique sur des projets particuliers, et les aidant à se préparer à une collaboration plus étroite avec les acteurs du développement.

24. La mise en commun d'ensembles de données et l'utilisation des capacités analytiques combinées du HCR et de la Banque mondiale ont déjà contribué à l'adoption d'une approche commune des situations de déplacement spécifiques, notamment concernant l'utilisation de la pauvreté comme moyen de cibler l'assistance. La collaboration dans ce domaine devrait être étendue pendant la préparation et la mise en œuvre du financement de l'IDA18 pour la sous-fenêtre des réfugiés et de la communauté d'accueil locale. Elle comportera probablement une collaboration sur la mesure de la pauvreté, la collecte et l'analyse des données, l'utilisation de filets de sécurité sociale, l'agriculture et l'élevage, et les modèles de développement reposant sur la communauté.

25. La production d'éléments probants sur les répercussions des programmes portant sur le déplacement forcé est au cœur d'un accord de 2016 et d'une coopération tripartite entre le Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Programme mondial sur le déplacement forcé de la Banque mondiale et le HCR. Ces quatre prochaines années, une subvention de 11 millions de livres sterling soutiendra un programme de recherche et d'évaluation d'impact dans tout un éventail de domaines thématiques et programmatiques. Ce programme doit permettre d'obtenir des renseignements sur toute une gamme de secteurs et de sujets tels que le renforcement des données, la protection sociale, les transferts d'espèces et le ciblage, le marché du travail, les perspectives économiques et l'éducation.

26. Le HCR considère l'inclusion économique comme un objectif essentiel de son travail d'aide en matière de protection et d'apport de solutions. Il s'appuie sur son expérience, sur des modèles et sur les enseignements retirés depuis 2012 et a lancé sa « Stratégie globale pour les moyens de subsistance » (2014-2018) de cinq ans à titre de cadre de référence pour cette action. En 2014, l'Organisation a créé un Comité consultatif sur les moyens d'existence, qui a bénéficié de la participation d'experts de l'emploi et du développement économique du secteur privé, des milieux philanthropiques et universitaires, notamment du Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres de la Banque mondiale¹⁵, des Fondations Rockefeller et Ford et de l'entreprise IKEA. Pour promouvoir l'inclusion financière, le HCR a conclu des partenariats avec des institutions qui peuvent accroître la participation économique, l'entrepreneuriat et l'autonomie des réfugiés. Nous citerons en particulier l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, qui a lancé un mécanisme de garantie partielle de crédit de 15 millions de dollars E.-U. pour faciliter l'accès des réfugiés aux possibilités de financement, ainsi que le Fonds d'équipement des Nations Unies, *Blue Orchard* et *FSD Africa*.

27. En collaboration avec l'OIT, le HCR travaille sur des analyses du marché des moyens d'existence afin d'identifier les chaînes de valeur sûres et adaptées à fort potentiel de croissance et d'emploi dans lesquelles peuvent s'engager les personnes relevant de sa compétence. En partenariat avec l'organisation non gouvernementale *Trickle Up*, le HCR a lancé à titre d'essai une « approche graduée » dans cinq pays pour aider les personnes déplacées à sortir de l'extrême pauvreté. L'Organisation a également mis au point une initiative de mise en relation des artisans et des marchés (MADE 51), qui permet au secteur privé d'aider les entreprises sociales locales en proposant à leur clientèle des produits fabriqués par les réfugiés.

¹⁵ Le Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres de la Banque mondiale est un partenariat mondial de 34 organisations majeures qui cherchent à promouvoir l'inclusion financière.

V. Conclusion

28. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les crises récurrentes et prolongées représentent l'obstacle majeur empêchant d'atteindre les objectifs de développement durable et de faire en sorte que les populations les plus pauvres et les plus marginalisées ne soient pas laissées pour compte, en particulier dans les États fragilisés, victimes d'un conflit et de la violence. Dans cette perspective, l'attention accordée à ces situations par les organisations de développement arrive à point nommé. Elle s'inscrit dans le prolongement de la tendance à l'allocation accrue de l'aide publique au développement aux pays les plus pauvres. Cependant, la combinaison de la pauvreté et de l'insécurité pose des problèmes particulièrement difficiles pour l'élaboration d'interventions efficaces, comme le montrent les situations récentes.

29. Concernant les situations de réfugiés prolongées, l'expérience du HCR laisse entendre que les vulnérabilités que connaissent les réfugiés et les déplacés internes nécessitent aussi des efforts spécifiques visant à résoudre les problèmes politiques et opérationnels. L'investissement dans le travail analytique a révélé qu'il était possible de remédier aux problèmes de protection par une mobilisation plus importante des connaissances en matière de développement. Dans ce processus, l'ampleur de la complémentarité entre les interventions à court terme fondées sur les droits et les programmes à moyen terme axés sur les problèmes socioéconomiques s'est étendue. En outre, la perspective d'un financement plus prévisible et plus substantiel, alliée à l'engagement de couvrir des cycles de programme à long terme, sont des évolutions prometteuses. Le fait que l'institutionnalisation des pratiques de travail repose sur une expertise, des outils, des ensembles de données et des méthodes de travail contribuera à forger des partenariats solides. Des avancées importantes sont déjà en cours dans ces domaines. Par conséquent, les possibilités pour les acteurs humanitaires et du développement d'approfondir leur coopération et d'obtenir des progrès mesurables concernant l'amélioration du bien-être des populations déplacées présentent un potentiel considérable.
